

Contrats télécoms et communications électroniques

Objectifs

- Maîtriser les schémas contractuels pratiqués et savoir rédiger les clauses essentielles.
- Faire le point sur les nouvelles réglementations et les décisions de jurisprudence récentes en matière de communications électroniques.
- Connaître les nouvelles exploitations.

Méthode pédagogique

Cette formation est rythmée par des ateliers de rédaction qui permettent de comprendre et d'assimiler les principes exposés. Les exemples de contrats et clauses fournis par l'animateur sont des outils exploitables dès le retour dans l'entreprise.

Public concerné

- Juristes
- Avocats
- Toute personne ayant la charge de négocier et rédiger des contrats télécoms

Animateurs

Anne-Marie PECORARO
Avocat Associé
& Julie HUCHETTE
Avocat à la Cour
BIGNON LEBRAY & ASSOCIÉS

Code 283
2 jours - Paris
Tarif HT : 1 400 €
Contact intra : intra@efe.fr

5-6 avril 2007
8-9 novembre 2007

nouveauté

PROGRAMME

L'impact de la régulation/réglementation sur les contrats en matière de communications électroniques

- Convergence des médias, convergence des techniques
- Évolutions des sources communautaires et internes
- Autorités compétentes
- Impacts du droit de la concurrence
Définition des marchés pertinents, pratiques restrictives
- Limites de la liberté contractuelle
Interventions de l'ARCEP, mise en œuvre de la théorie des facilités essentielles, interconnexion, accès
- Exposé des obligations liées à la liberté de communication
Neutralité, sécurité, secret des correspondances
- Protection des données personnelles

Schémas contractuels des relations entre opérateurs

- Business models
- Qualification des différents contrats et régimes juridiques correspondants
Prestation de services, courtage, mandat d'intérêt commun, agence commerciale
- Rédiger différents types de contrats : création, hébergement, maintenance et exploitation de sites Internet mobiles, gestion de serveurs vocaux interactifs, référencement
- Particularités de la gestion d'envois de SMS
Atelier : rédaction de clauses en matière d'identification des responsabilités, de protection des données personnelles, d'interopérabilité des mesures techniques de protection

Exploitation des contenus : musique, vidéo, information

- Formes de diffusion des contenus
Téléchargement, streaming, simulcasting, webcasting, podcasting, video on demand...
- Adaptation des contrats aux nouvelles formes d'exploitation
Distribution, licence, production
- Contracter avec les sociétés de gestion collective
Rémunération des ayants droit
- Réglementations applicables
Respect de la chronologie des médias, des règles de financement et de quotas en matière audiovisuelle, CSA
Atelier : rédaction d'une clause de cession de droits (nécessité de sécuriser les exploitations connues et inconnues)

Droit de la consommation du m-commerce

- Encadrement des opérations promotionnelles des opérateurs et entreprises envers leurs clients
Mise en œuvre de la réglementation des ventes liées et ventes avec primes, jeux concours, loterie
- Paiement en ligne
- Marketing numérique, publicité numérique, exploitation des marques
- Clauses abusives
Étude de cas : identification de clauses abusives, examen de conditions générales de vente, clauses de responsabilité, clauses relatives aux données personnelles (opt in/opt out...)